



CHUGOKU
MARINE PAINTS
 WWW.CHUGOKUPAINTS.COM

SEAJET 034 EMPEROR



1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

CHUGOKU PAINTS B.V

Sluisweg 12, 4794 SW Fijnaart

Postbus 73, 4793 ZH Fijnaart

Tel. +31-167-526100 - Fax +31-167-522059

E-mail: msdsregistration@chugoku.nl

Les Pays Bas

APPLICATION: Peinture et/ou produit similaire.

Code de produit: 634VR

Imprimés: 22-10-2007

Date de la révision: 10-06-2004

No.DE TELEPHONE D'URGENCE:

+31 653 760 129

+31 651 677 058

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R32	Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pur l'environnement aquatique.

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir sections 11 & 12.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE, ou avec valeurs limites d'exposition:

Noms	EG-no.	gamme de symbole		Phrases R
		concentr.		
Thiocyanate Cuivreux	214-183-1	25-50	Xn	32-20/21/22-
Xylène	215-535-7	25-50	Xn	10-20/21-38-
Colophane	232-475-7	10-25	Xi	43-
Oxyde De Zinc	215-222-5	5-10	N	50/53-
Zinc Pyrithion	236-671-3	1-5	T, N	23-22-41-38-50-
Phosphate De Tricrésyle	201-105-6	1-5	Xn,N	21/22-51/53-
Hydrocarbures	265-198-5	1-5	Xn,N	51/53-65-66-67-
1-Méthoxy-2-Propanol	203-539-1	1-5	-	10-

4. PREMIERS SECOURS

Cas général:

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

SEAJET 034 EMPERORImprimés: 22-10-2007
Date de la révision: 10-06-2004**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction recommandés:**

mousse résistante aux alcools, CO₂, poudres à ne pas utiliser: pulvérisation d'eau.
Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.

Recommandations:

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTALE**Précautions personnelles**

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Précautions environnementales

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou coups d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes pour nettoyer

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation:**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création des concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans les locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols de pistelage de la préparation. Éviter l'inhalation de poussières de silice (sable).
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail (Code du Travail).
Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistelage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage:

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalins.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Ne vider pas dans les égouts.

Application: Pistolet Airless, brosse, rouleau (Voir aussi le bulletin d'information technique)

SEAJET 034 EMPEROR

Imprimés: 22-10-2007

Date de la révision: 10-06-2004

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**Mesures d'ordre technique:**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites

Thiocyanate Cuivreux	8hr ppm/mg/m ³	-/10	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	A
	15m ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	P
Xylène	8hr ppm/mg/m ³	50/210	50/220	50/221	100/435	100/440	50/200	100/440			H
	15m ppm/mg/m ³	100/442	100/441	100/442	200/870	200/880	100/450	150/661			
Colophane	8hr ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
	15m ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
Oxyde De Zinc	8hr ppm/mg/m ³	-/5	-/-	-/10	-/3	-/3	-/5	0,59/2			
	15m ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/3	-/3	-/-	2,96/10			
Zinc Pyrithion	8hr ppm/mg/m ³	-/0,35	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
	15m ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
Phosphate De Tricrésyle	8hr ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
	15m ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
Hydrocarbures	8hr ppm/mg/m ³	17/100	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
	15m ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	
1-Méthoxy-2-Propanol	8hr ppm/mg/m ³	100/375	100/375	100/374	100/360	100/370	50/190	100/374			H
	15m ppm/mg/m ³	150/563	150/560	150/568	200/720	200/740	75/300	150/561			

The Netherlands - TGG = Tijd Gewogen Gemiddelde (8u/15 min.) MAC-waarden, U.K. - TWA = Time Weighted Average (8h/15 min.) HSE EH40 Exposure Limits, España - VLA = Valores de Exposición Diaria (ED-8hr) & Exposición de Corta duración (CD-15m) La Comisión de Higiene y Seguridad, France - VME = Valeur Moyenne d'Exposition (8hr) & VLE = Valeur Limite d'Exposition calculée sur une courte durée (15m) le Ministère du Travail, Deutschland - Aussetzung - 8 Std/15 min.) TRGS 900 (MAK-Grenzwerten), Sverige - NGV = Nivågränsvärde (8t) & KTV = Korttidsvärde (15m) Arbetarskydds styrelsens Hygieniska Gränsvärde, Italia - TLV = Threshold Limit Value (Lungo termine 8 ore/Breve Termine 15 m) Commissione ACGIH-American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

AP = Absorption par le Peau; H: Risque d'absorption par la peau.

Protection individuelle:**Protection respiratoire:**

Il est essentiel de porter un appareil respiratoire autonome lors de l'application de ce produit au pistolet si l'exposition de l'applicateur ou des personnes alentours ne peut pas être maintenue en-dessous des limites d'exposition professionnelle et que les contrôles et méthodes techniques professionnelle et que les contrôles et méthodes techniques ne peuvent pas être raisonnablement améliorés, par ex. avec un système d'air comprimé ou un masque équipé de filtres appropriés, A2 pour vapeurs organiques (combiné avec un filtre à poussière P3). Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

Protection des mains:

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants. Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex. lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivant l'intensité du contact avec le produit lors de l'application et la marque, les gants doivent être remplacés plus ou moins souvent; consulter le fournisseur des gants pour de plus amples détails. Temps de pénétration des gants en nitrile: méthyléthylcétone 7 min, Toluène 26 min, Xylène 53 min, Méthylisobutylcétone 4 min, White Spirit >480 min et alcool isopropylique >480 min. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau:

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistent à haute température.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection de l'environnement: voir rubrique 12

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique: Visqueux	Masse spécifique: 1,32 g/cm ³	Point d'éclair: 27°C	Solubilité dans l'eau: Pas soluble
Viscosité ISO Cup 6: >60s	Viscosité Ford Cup 4: >200s	Limite inférieure d'explosion:	
Thiocyanate Cuivreux		N.A.	Persistance et biodégradabilité dans l'eau: Aucunes données disponibles
Xylène		1.0-7.0%	
Colophane		N.A.	
Oxyde De Zinc		N.A.	Bioaccumulation: Aucunes données disponibles
Zinc Pyrithion		N.A.	
Phosphate De Tricrésyle		N.A.	
Hydrocarbures		0.6 - 0.8 %	
1-Méthoxy-2-Propanol		1.9 - 13.1 %	

SEAJET 034 EMPEROR

Imprimés: 22-10-2007
Date de la révision: 10-06-2004

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la rubrique 7).
Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

Matériaux à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été examinée et classée pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans le cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatitis non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.



Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2, 9 et 15 pour plus de détails.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15 juillet 1994. La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID Classe:	Transport conforme à 2.2.3.1.5 (<450L)		
Risque secondaire:	-	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU:	1263	Hazard Identification Number: -	
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			
IMDG Classe:	3		
Risque secondaire:	-	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU:	1263		
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			
Polluant Marin:	P	Marine Pollutant Substance(s): PHOSPHATE DE TRICRÉSYLE,	
EMS:	F-E, S-E	ZINC PYRITHION	
Dispositions spéciales: 163, 223, 944, 955			
IATA Classe:	3		
Risque secondaire:	-	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU:	1263	Dispositions spéciales: A3, A72	
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			

Les dispositions d'exemption de viscosité ne s'appliquent pas aux transports aériens.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail de l'IMDG pour la mer et du IATA pour le transport par air. Transport dans les lieux de l'utilisateur: Toujours transport dans des récipients fermés qui sont debout et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SEAJET 034 EMPEROR

Imprimés: 22-10-2007

Date de la révision: 10-06-2004

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette peinture anti-salissure a été enregistrée à l'utilisation en France sous le numéro Registered
Les informations données sont requises aux termes de l'annexe II du règlement (CE) No 1907/2006 et Directive
Préparations Dangereuses 1999/45/EC.

Aux termes de Directive Préparations Dangereuses arrêté du 21/02/1990 modifié et 1999/45/EC.

Le produit est étiqueté comme suit:

Classe de danger: Xn,N



Contient: Thiocyanate Cuivreux
Xylène
Colophane
Zinc Pyrithion

R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R32 Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.
R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

S02 Conserver hors de la portée des enfants.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S14 Conserver à l'écart des acides.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S23 Do not breath vapor/spray.
S38 In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment.

16. L'AUTRE INFORMATION

R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R23 Toxique par inhalation.
R32 Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aqua.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ce produit ne contient pas de composés organostanniques qui agissent comme biocides, et est conforme à la "Convention internationale sur le contrôle des systèmes nuisibles d'antisalissure sur les navires, adoptée par l'OMI en octobre 2001 (document OMI AFS/CONF/26)".

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit: elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.